

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 135/05

AMR 53/003/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

VÉNÉZUÉLA Carmen Alicia Mota de Hernández (f)

ses fils :

Roberto Carlos Hernández Mota (h)

Carlos Arturo Hernández Mota (h)

ainsi que les autres membres de sa famille

personne tuée :

Arturo Hernández Ortega (h), l'époux de Carmen Alicia Mota de Hernández

Londres, le 24 mai 2005

Selon les informations recueillies, la famille d'un homme apparemment assassiné par la police dans l'État de Guárico (centre du Venezuela) est la cible d'une campagne d'intimidation et de menaces. Les autorités n'auraient adopté aucune mesure en vue d'assurer la sécurité de ces personnes et Amnesty International craint qu'elles ne soient en danger de mort.

Carmen Alicia Mota de Hernández et ses proches font l'objet de menaces et d'actes d'intimidation depuis qu'ils ont signalé, en avril 2004, le meurtre d'Arturo Hernández Ortega, mari de Carmen Alicia Mota de Hernández, qui a apparemment été tué par la police, aux services du ministère public (*Fiscal Superior*) de l'État de Guárico. Ainsi, le 16 mai 2005, deux policiers en uniforme ont été vus à Valle de la Pascua (État de Guárico), en train de surveiller le commerce de la famille. Le 5 mai, alors que Roberto Carlos Hernández Mota, fils de Carmen Alicia Mota de Hernández, était au volant, quatre policiers en uniforme circulant sur deux motos l'ont dépassé, le forçant à freiner. Le 9 mai, il a de nouveau été pris en filature par des policiers en uniforme.

En juin 2004, Carmen Alicia Mota de Hernández a été menacée de mort. Deux jours après avoir été interviewée à la radio au sujet du meurtre de son mari, deux hommes ont pénétré dans le commerce de la famille et se sont emparés du portefeuille et du téléphone portable de Roberto Carlos Hernández Mota. Ils n'ont rien volé aux trois autres employés présents sur les lieux. Carmen Alicia Mota de Hernández a composé le numéro du téléphone volé et son interlocuteur lui a déclaré : « *Maudite vieille, on va te tuer, on sait qui vous êtes, toi et ta famille [...] fais attention* ».

Arturo Hernández Ortega a été tué le 12 avril 2004 à Valle de la Pascua. Selon des témoins, il a été poursuivi par un véhicule à bord duquel se trouvait un policier. Les occupants de la voiture auraient tiré à plusieurs reprises sur le camion d'Arturo Hernández Ortega, qui aurait arrêté son véhicule afin de faire face à ses agresseurs. Ceux-ci l'auraient alors abattu de cinq balles. Certaines sources indiquent qu'Arturo Hernández Ortega a été tué parce qu'il refusait de payer des membres de la police de l'État en échange de sa « protection ». Cinq agents de la *Brigada de Intervención y Apoyo* (Brigade d'intervention et d'assistance) de l'État de Guárico ont été arrêtés, le 16 mars 2005, à la suite du meurtre.

Le 13 septembre 2004, les proches d'Arturo Hernández Ortega ont signalé le meurtre au bureau du procureur général (*Fiscal General de la República*) à Caracas, la capitale. Par la suite, ils auraient été intimidés par des policiers de l'État de Guárico, qui les auraient suivis à plusieurs reprises. Le 23 septembre, le tribunal pénal de Valle de la Pascua a accordé une protection policière à Carmen Alicia Mota de Hernández et aux membres de sa famille. Or, d'après les informations reçues, cette mesure n'a jamais été appliquée. À la connaissance d'Amnesty International, les autorités n'ont pas enquêté sur les manœuvres d'intimidation dont cette famille a fait l'objet.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Selon les informations recueillies par Amnesty International, la police a menacé et tenté d'intimider des proches de victimes de violations des droits humains qui lui étaient imputables. Les autorités n'ont pas accordé de protection à ces personnes ou n'ont pas mis en œuvre des mesures efficaces pour assurer leur sécurité, pas plus qu'elles n'ont enquêté sur les menaces. Pour le seul État de Guárico, des organisations vénézuéliennes de défense des droits humains ont recensé plus d'une centaine

d'homicides perpétrés par la police au cours des dernières années. Le cas de l'État de Guárico n'est pas isolé : la police se livre à ce type de violations dans beaucoup d'autres États du Vénézuéla.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires indiqués ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Carmen Alicia Mota de Hernández et de ses proches, qui ont été la cible d'une série de menaces et d'actes d'intimidation ;

– exhortez les autorités à mettre en œuvre les mesures de protection policière accordées par le tribunal pénal de Valle de la Pascua, afin d'assurer la sécurité de Carmen Alicia Mota de Hernández et de ses proches, conformément à leurs souhaits ;

– priez instamment les autorités de conduire dans les meilleurs délais une enquête détaillée et impartiale sur les menaces et les actes d'intimidation que cette famille a signalés, de rendre les résultats de ces investigations publics et de traduire en justice les responsables présumés ;

– engagez-les à déférer à la justice les assassins présumés d'Arturo Hernández Ortega et à sanctionner les coupables en tenant compte de la gravité des crimes qu'ils ont commis.

APPELS À :

Gouverneur de l'État de Guárico :

Sr. Gobernador del Estado Guárico, Sr. Eduardo Manuitt
Palacio de Gobierno, Avenida Monseñor Sendrea
Municipio Juan Germán Roscio, San Juan de los Morros
Estado Guárico
Vénézuéla

Fax : +58 246 431 5117

Formule d'appel : *Estimado Señor Gobernador, /* Monsieur le Gouverneur,

Procureur général de l'État de Guárico:

Fiscal Superior del Estado Guárico, Dr. José Alberto Morillo
Fiscalía Superior del Estado Guárico, Avenida Los Llanos,
Edificio Sede del Ministerio Público.
San Juan de los Morros, Estado Guárico, Vénézuéla

Fax : +58 246 431 8905 / 432 0311 (si une personne décroche, veuillez dire : "tono de fax por favor")

Formule d'appel : *Estimado Señor Fiscal General, /* Monsieur le Procureur général,

COPIES À :

Représentant du médiateur des droits humains pour l'État de Guárico :

Delegado estatal de la Defensoría del Pueblo, Sr. Juan Sierra Abreu
Avenida Los Llanos, Edificio Don Enrique, P.B., frente a la Farmacia Capital y diagonal al Ministerio Público, San Juan de los Morros, Vénézuéla

Fax : +58 246 431 8935 (si une personne décroche, veuillez dire : "tono de fax por favor")

Organisation de défense des droits humains :

Red de Apoyo por la Justicia y la Paz
Parque Central, Edif. Caroata, nivel 2, ofic. 220, Apdo. Postal 17476, Caracas, 1015-A
Vénézuéla

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Vénézuéla dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 5 JUILLET 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*